



Informations sur le droit de séjour

Quelles sont les conditions?

Les personnes en possession d'un titre de séjour (Duldung) qui, à la date de référence du 31 octobre 2022, ont séjourné de manière ininterrompue sur le territoire fédéral depuis cinq ans avec un titre de séjour, comme les titres de séjour appelés «Duldung», «Gestattung» ou «Aufenthaltslaubnis», reçoivent une seule fois un permis de séjour d'une durée de 18 mois (chance au droit de séjour («Chancen-Aufenthaltsrecht») conformément au § 104c de la loi sur le séjour des étrangers («AufenthG»). Les enfants mineurs célibataires vivant sous le même toit ainsi que les conjoints et partenaires de ces personnes obtiendront également le «Chancen-Aufenthaltsrecht» après une durée de séjour plus courte.

Les conditions préalables sont l'adhésion à l'ordre fondamental libéral-démocratique et l'absence de condamnation y afférant s'opposant à l'octroi du titre. Les infractions intentionnelles jusqu'à 50 indemnités journalières, ou jusqu'à 90 indemnités journalières pour les infractions qui ne peuvent être commises qu'en vertu de la loi sur l'asile et de séjour des étrangers, sont sans conséquences.

L'autorité doit refuser d'octroyer la chance au droit de séjour («Chancen-Aufenthaltsrecht») si elle a été induite en erreur sur l'identité ou la nationalité ou

si de fausses déclarations, de manière répétée et intentionnelle ont été faites. Des contributions manquantes ne sont pas prises en compte, tant qu'elles ne portent pas sur des fausses déclarations ou une tromperie.

L'obligation de passeport, l'entrée avec le visa requis, l'identité clarifiée et la subsistance ne sont pas nécessaires pour l'attribution du titre de séjour.

Les titulaires d'un titre de séjour «Chancen-Aufenthaltsrecht» peuvent également faire valoir les périodes pendant lesquelles ils étaient en possession d'une «Duldung» avec une identité non clarifiée pour leur séjour antérieur.

Le titre de séjour peut également être octroyé si la demande d'asile a été rejetée comme manifestement infondée.

Une demande selon l'article 104c de la loi sur le séjour des étrangers, ne protège pas contre une expulsion, à condition qu'il n'existe pas d'autre droit de séjour et qu'il n'ait pas encore été décidé sur la demande.

Le regroupement familial est exclu dans le cas de l'article 104 de la loi sur le séjour des étrangers.

Que signifie le «Chancen-Aufenthaltsrecht» (Chance au droit de séjour)?

Au cours des 18 mois, les demandeurs doivent remplir toutes les conditions pour obtenir le passage à un autre droit de séjour (en particulier le § 25a ou le § 25b de la loi sur le séjour des étrangers. S'ils n'y parviennent pas, ils retournent au statut de «Duldung».

Les services de l'immigration («Ausländerbehörden») doivent, au plus tard lors de l'octroi du titre «Chancen-Aufenthaltsrecht» indiquer toutes les conditions et, pour les demandeurs dont l'identité n'est pas claire, donner des instructions concrètes et exigibles sur la manière d'obtenir un passeport et de clarifier leur identité. Si une personne dont l'identité n'est pas claire a pris toutes les mesures nécessaires et exigibles, le service est libre d'accorder un titre de séjour.

Pendant le séjour autorisé selon l'article 104c de la loi sur le séjour des étrangers, seul un titre de séjour («Bleiberecht») selon les articles 25a et 25b de la loi sur le séjour des étrangers, peut être accordé. Les §§ 25a et 25b de la loi sur le séjour des étrangers règlent l'octroi d'un titre de séjour en raison d'une bonne intégration.

La demande de l'octroi d'un titre de séjour autre que celui prévu dans l'article 25a ou 25b ne produit pas les effets prévus dans l'article 81, paragraphe 4, de la loi sur le séjour des étrangers; il n'y a donc pas d'effet dit de fiction («Fiktionswirkung»).